

L'indice des prix à la consommation - Qualité des données, concepts et méthodologie

Définition

L'indice des prix à la consommation (IPC) est un indicateur des variations des prix à la consommation payés par la population cible. L'IPC mesure la variation des prix en comparant, dans le temps, le coût d'un panier fixe de biens et de services. Ce panier est basé sur les dépenses de la population cible au cours d'une période de référence qui est actuellement 2005. Comme ce panier comprend des biens et des services dont la quantité et la qualité ne changent pas ou sont équivalentes, l'indice ne retrace que les mouvements de prix purs.

On publie des IPC distincts pour le Canada, les provinces, Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit. Certains renseignements de l'IPC sont aussi publiés pour seize autres centres urbains. Comme l'IPC est une mesure de la variation de prix entre deux périodes, il ne peut servir à relever les différences de niveaux des prix entre les provinces ou les centres urbains.

Champ d'observation de la population

La population couverte par l'indice des prix à la consommation comprend les familles et les personnes vivant dans des ménages privés urbains et ruraux. Pour des raisons pratiques, les résidents des Territoires à l'extérieur de Whitehorse, de Yellowknife et d'Iqaluit ne sont pas représentés. Avant février 1995, la population cible comprenait les ménages privés vivant dans les centres urbains du Canada dont la population était de 30 000 habitants ou plus.

Période de base

L'IPC compare, en pourcentage, les prix au cours d'une période donnée à ceux de la période de base officielle, qui est actuellement 2002=100. On a changé la période de base de 1992=100 à 2002=100 à compter de l'IPC du mois de mai 2007. Ce changement est uniquement une conversion arithmétique qui modifie le niveau des indices, mais laisse les variations en pourcentage entre deux périodes intactes, à l'exception des différences dues à l'arrondissement.

Changements en pourcentage versus changements en points d'indice

Les fluctuations des indices d'un mois à l'autre sont exprimées en pourcentage, plutôt qu'en point d'indice. Les variations en point d'indice sont en fonction du niveau de l'indice qui, à son tour, dépend de la période de base de l'indice en question. Par contre, il est facile de calculer la variation en pourcentage entre deux périodes en divisant la différence en point d'indice entre ces deux périodes par l'indice de la période antérieure, et en multipliant ensuite ce résultat par cent.

Champ d'observation des prix

Les prix qui entrent dans le calcul de l'IPC sont les prix finaux, ce qui comprend les taxes d'accise et les autres impôts indirects que les consommateurs paient. En particulier, les prix comprennent la taxe sur les produits et les services (TPS), ainsi que les taxes de vente au détail provinciales, au besoin. Dans les régions où la TPS et la taxe provinciale de vente au détail ont été combinées, la taxe de vente harmonisée (TVH) est incluse. L'IPC peut donc varier à cause des modifications apportées à ces taxes.

La sélection des biens et des services, ainsi que des points de vente où l'on recueille les prix, se fait au jugé, à l'exception des loyers et de l'hébergement pour voyageurs. Le nombre de prix nécessaires pour un bien ou service donné dépend de l'importance et de la nature de celui-ci. L'échantillon est conçu de façon à représenter les produits et services ainsi que les établissements à fort volume de ventes. Le principal objectif du plan de sondage est d'obtenir une image précise, fiable et impartiale de l'inflation représentée par les prix à la consommation au niveau national et provincial.

La collecte des prix pour l'indice d'un mois donné se fait pendant les trois premières semaines du mois. Bien que les prix de la plupart des biens et services entrant dans l'IPC soient recueillis chaque mois, les prix des biens ou des services ayant des variations de prix moins fréquentes (impôts fonciers, tarifs de l'électricité, par exemple) sont recueillis à des intervalles dépassant un mois. Des relevés spéciaux de prix sont faits lorsqu'il est évident que des variations de prix appréciables se sont produites entre les périodes de relevé de prix régulières.

Pondération et enchaînement

L'IPC maintient des proportions quantitatives fixes (pondérations) entre les biens et les services pendant la durée de vie d'un panier. Le panier est mis à jour périodiquement afin de prendre en compte les changements dans la composition des dépenses des consommateurs. En mai 2007, le panier qui représente la composition des dépenses de 2005 a remplacé le panier de 2001. La continuité des séries de l'IPC est assurée par un « enchaînement » des indices correspondants provenant de paniers consécutifs.

On calcule l'IPC comme une moyenne pondérée d'indices de prix de biens ou de services précis. Les pondérations sont tirées des données de l'Enquête sur les dépenses des ménages. Le tableau explicatif [1](#) compare les parts des dépenses des deux paniers les plus récents, celui de 2005 tel qu'il a été reflété dans l'IPC en mai 2007 et celui de 2001. Comme les deux ensembles de pondérations sont exprimés en prix d'avril 2007, qui est le « mois d'enchaînement », les différences

reflètent les changements des quantités relatives achetées entre les deux paniers.

Quand on reconstruit ou ré-agrège les séries publiées de l'IPC, il faut prendre en compte les changements de pondérations et les procédures d'enchaînement. Pour une description de la méthodologie à utiliser dans la reconstruction des séries de l'IPC ré-agrégées, consulter le **Document de référence sur l'indice des prix à la consommation** portant le numéro de catalogue 62-553-X (Hors série), ou s'adresser à la Division des prix.

Tableau explicatif 1
Comparaison des ventilations¹ des dépenses de 2005 et 2001 utilisées pour l'indice des prix à la consommation, par composante principale, pour le Canada

	Dépenses de 2005		Dépenses de 2001
	Exprimées en prix de 2005	Exprimées en prix d'avril 2007	Exprimées en prix d'avril 2007
	pourcentage		
Composantes principales			
Ensemble	100,00	100,00	100,00
Aliments	16,9	17,0	17,1
Logement	25,7	26,6	27,7
Dépenses courantes, ameublement et équipement du ménage	11,4	11,1	10,2
Habillement et chaussures	5,6	5,4	5,1
Transports	19,6	19,9	20,2
Santé et soins personnels	4,8	4,7	4,4
Loisirs, formation et lecture	13,0	12,2	11,2
Boissons alcoolisées et produits du tabac	3,1	3,1	4,2

1. Le total des chiffres ne donne pas forcément 100% à cause de l'arrondissement.

Depuis la publication de l'Indice des prix à la consommation (IPC) en octobre 2006, Statistique Canada produit et diffuse l'indice de référence tel que défini par la Banque du Canada.

La mesure de l'indice de référence exclut de l'indice d'ensemble l'effet de la fluctuation des impôts indirects et huit des composantes les plus volatiles identifiées par la Banque du Canada : fruits, préparations à base de fruits et les noix; légumes et préparations à base de légumes; coût d'intérêt hypothécaire; gaz naturel; mazout et les autres combustibles; essence; transport interurbain; produits du tabac et articles pour fumeurs. Pour en savoir davantage au sujet de l'indice de référence, consultez le site Web de la Banque du Canada au www.banqueducanada.ca/fr/inflation/index.html.

Statistique Canada calcule également, pour le compte de la Banque du Canada, un indice de référence désaisonnalisé. Cette série est disponible par le biais de CANSIM, la base de données officielle de Statistique Canada, ou en communiquant avec nous d'une des façons mentionnées à l'intérieur de la couverture de la présente publication.

Indices de Whitehorse, de Yellowknife et d'Iqaluit

La taille relativement faible du marché de l'habitation de ces trois villes rend difficile la construction d'indices de prix fiables pour les maisons neuves. Pour corriger cette situation, on se sert du mouvement des prix du logement en location pour obtenir une approximation de celui des maisons neuves. Les renseignements sur les loyers proprement dits sont obtenus à des fréquences de relevé des prix et selon des méthodes de collecte qui diffèrent de celles utilisées ailleurs dans le pays. En raison de ces problèmes, les indices du logement en location et du logement en propriété ne sont pas publiés pour ces trois villes. Enfin, les indices d'ensemble publiés pour ces trois villes ne sont pas strictement comparables aux mêmes indices pour les provinces ou les seize autres villes.

Calcul des indices des centres urbains

Avec la venue du panier de 1992, l'accent est passé des données des centres urbains aux données des provinces. Les séries des indices d'ensemble pour les centres urbains ont été conservées parce que de nombreux utilisateurs se sont habitués à ce service, mais la méthode de calcul a changé. Les indices du logement sont calculés pour chaque centre urbain. Ainsi, on prend en compte l'importance du logement dans le panier, les différences appréciables et persistantes dans les mouvements des prix entre centres urbains et la disponibilité de données locales. Pour les sept autres composantes principales, on utilise le mouvement de l'indice provincial (pour Montréal, Toronto et Vancouver, un indice infraprovincial). Les composantes principales sont

agrégées à partir de la composition des dépenses du centre urbain pour donner, en fin de compte, l'indice d'ensemble de ce dernier.

Désaisonnalisation

Une série désaisonnalisée est une série de laquelle on a éliminé les variations saisonnières. Les variations saisonnières se définissent comme celles étant causées par des événements réguliers annuels tels que les variations climatiques et les événements institutionnels réguliers tels que les vacances et les congés statutaires. Les données désaisonnalisées sont estimées à partir du programme X-11 ARIMA de Statistique Canada. Les séries chronologiques ne présentant pas de variations saisonnières perceptibles demeurent inchangées par rapport aux séries officielles. Les séries officielles non ajustées pour l'indice d'ensemble, l'indice de référence, chacune des huit composantes principales et trois agrégats spéciaux (l'ensemble hors aliments, l'ensemble hors aliments et énergie, l'ensemble hors huit des composantes les plus volatiles (définition de la Banque du Canada) sont désaisonnalisées indépendamment.

Chaque mois, l'indice désaisonné du mois précédent est révisé. Les données désaisonnalisées des trois dernières années sont révisées une fois l'an avec la publication des données de janvier. Comme ces révisions peuvent entraîner des changements dans les niveaux et dans les variations des indices, il est recommandé aux utilisateurs qui se servent de l'IPC à des fins d'indexation de prendre les indices non désaisonnés.